

Usumbura, le 17 janvier 19

AVIS

Une session de l'Ecole des Postes s'ouvrira à Usumbura le 10 février 1961.-

Les cours auront une durée de 6 mois environ.

Pendant la durée des cours une indemnité de 650 fr par mois sera allouée aux élèves.-

Seuls seront admis les célibataires et les mariés non accompagnés de leur famille.

L'examen d'admission aura lieu le lundi 30 janvier de 9 heures à midi. Il portera sur les connaissances en géographie, français et arithmétique.

Le candidats pourront passer leur examen à la perception des Postes la plus proche de leur résidence soit Astrida, Kigali, Kisenyi, Kitega ou Usumbura. Ils doivent se munir de leur diplôme ou certificat d'études et de leurs pièces d'identité. Les frais de voyage pour participer au concours sont à charge du candidat.-

Les demandes de participation doivent être adressées à la perception des Postes la plus proche. Chaque demande doit mentionner l'adresse exacte et complète du candidat.

Les conditions d'admission sont les suivantes:



- 1° Être âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du 10 février 1961;
 - 2° Être originaire du Ruanda-Urundi;
 - 3° avoir terminé avec succès, au moins la troisième année d'études moyennes, secondaires ou de moniteur dans une école officielle, agréée ou subventionnée;
 - 4° satisfaire à un examen médical;
 - 5° Être de bonne conduite, vie et mœurs et n'avoir pas encouru de condamnation ;
 - 6° ne pas avoir été licencié de l'Administration.

Vou vous copier ce que j'aurai
Le 9e et 10e juillet des Tortes

Direction des Postes,

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

—
RUANDA-URUNDI GEBIED

le

, de

(¹) N°

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp